

Message d'alerte aux élèves et parents

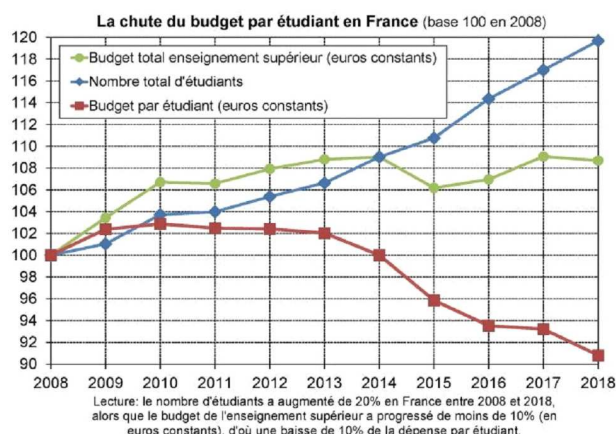
PARCOURSUP: ARNAQUE EN VUE !

La plate-forme Parcoursup qui devrait remplacer APB résoudra-t-elle les problèmes d'affectation et augmentera-t-elle le nombre de places nécessaires à l'accueil de tous les bacheliers ?

Le tirage au sort, qui a fait scandale et servi de prétexte au ministère pour tout changer, était la conséquence de la hausse insuffisante du nombre de places dans l'enseignement supérieur par rapport à la hausse du nombre de bacheliers à chaque rentrée depuis près de 10 ans. Sa disparition ne créera pas les places manquantes pour absorber l'augmentation du nombre des bacheliers 2018 (de plus, il ne touchait que quelques % d'étudiants). Pour cela, il faudrait un investissement massif de l'État afin que tous les jeunes qui le souhaitent puissent accéder à l'enseignement supérieur. C'est loin d'être le cas pour le moment !

Les chiffres dont le ministère ne vous parle pas :

- **RENTRÉE 2018 :** augmentation prévue de 40.000 étudiant.e.s par rapport à la rentrée 2017
- **RENTRÉE 2017 :** augmentation de 280.000 étudiant.e.s par rapport à 2009
- **ENTRE 2009 ET 2016 :** perte de 7.000 postes de titulaires dans les universités (dont 774 postes d'enseignants-chercheurs entre 2014 et 2016)



Le nombre d'étudiants a augmenté de 20 % en France entre 2008 et 2018 alors que le budget de l'enseignement supérieur a progressé de moins de 10 % (en € constants) d'où une baisse de 10 % de la dépense par étudiant.e.

La solution du gouvernement : plutôt qu'augmenter les moyens pour la jeunesse, instaurer avec Parcoursup le tri sélectif généralisé de tous les jeunes titulaires du BAC.

AVANT : APB	APRÈS : Parcoursup
Nombre de vœux maximal : 24	Nombre de vœux maximal : 10 mais avec des « vœux groupés »
Prise en compte de la proximité géographique : Priorité aux étudiants habitants à proximité de l'université demandée	Tous les vœux devront recevoir un avis des filières demandées
Prise en compte du rang du vœu : Une même formation a plus de chance d'être obtenue par un candidat si elle est mieux classée par le candidat.	<u>Dossier scolaire :</u> Seuls les meilleurs étudiants auront le choix fin Mai 2018 ! Tous les autres devront attendre de savoir s'ils sont acceptés quelque part, éventuellement jusque fin août, pour une affectation qui peut se trouver loin du domicile familial
En cas de formation saturée en licence (pour environ 4 % des étudiants) : tirage au sort	Les sans-affectation se verront, s'ils en font la demande, proposer une formation « proche de leurs vœux » par le recteur (qu'ils pourront refuser)

Intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Université d'Angers

Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

1. «Oui» ;
2. « Oui si », avec définition d'un contrat pédagogique visant à la mise à niveau en un an en fonction des «attendus» de la formation (nationaux mais aussi locaux, ce qui place les universités en situation de concurrence) ;
3. «En attente» ;
4. «Non», si le nombre de places est limité et si le dossier de l'élève est jugé insuffisant eu égard aux « attendus » affichés pour la formation. Il est alors privé du droit d'accès à l'université dans la filière de son choix.

CONSÉQUENCES POUR LE OU LA LYCÉEN.NE : avec « parcoursup », les réponses aux vœux, faites par les établissements, arriveront en continu à partir de fin mai 2018 :

- il y aura peu de temps pour décider de son avenir : dès la réception de plusieurs réponses positives, l'élève devra choisir son affectation, au mieux en une semaine, au pire en 24h, pour libérer des places pour les autres.
- L'obtention du bac ne suffit plus pour entrer en licence : seront pris ceux et celles jugé.e.s capables de poursuivre une licence, que ce soit avec ou sans « parcours individualisé ». Le poids du livret scolaire (notes, appréciation des enseignant.e.s) est donc renforcé. Le classement du lycée prendra une place prépondérante pour sélectionner les étudiant.e.s : un.e lycéen.ne ayant un bon livret dans un « bon » lycée aura plus de chance de voir ses vœux satisfaits qu'un.e lycéen.ne ayant la même moyenne dans un lycée mal classé. C'est le renforcement des inégalités sociales et culturelles.
- Si jamais aucun des 10 vœux exprimés n'obtient de réponse positive, c'est le recteur qui proposera une affectation d'office là où il reste de la place. Pour le ou la bachelier/ière, ce sera soit cette orientation subie, soit rien.
- Les incertitudes pour trouver un logement, le bon transport, la bonne formation vont générer des stress supplémentaires lors d'une procédure d'affectation construite dans la précipitation : la génération du baby-boom 2000 sera-t-elle la génération sacrifiée ?

À PRÉVOIR...

- **Rester joignable tout l'été !**
- **Faire des démarches à toute vitesse pour trouver un logement :** les dernier.e.s affecté.e.s auront le choix parmi les logements les plus chers et les plus délabrés, loin du foyer familial au fin fond de l'académie, voire dans une autre académie, sans aide au déménagement...

QUE FAIRE ?

Se mobiliser : dans les lycées, les associations de parents d'élèves et avec les syndicats enseignants et lycéens pour obtenir le retrait de ce projet de loi et la création d'infrastructures et de places à l'université pour accueillir et faire réussir les bacheliers/ières.

En 1986, lycéen.ne.s et étudiant.e.s ont fait reculer le gouvernement

Il voulait lui aussi instaurer la sélection à l'université et l'augmentation des droits d'inscription, qui en est indissociable pour celles et ceux qui rêvent d'un modèle d'université à l'anglo-saxonne. Ensemble, rejetons ce projet social élitiste et inégalitaire qui inspire la réforme d'aujourd'hui !



Étape suivante des projets régressifs : Hausse des droits d'inscription !

Avec la sélection généralisée, les universités sont mises en concurrence et vont être poussées, pour pallier le manque de moyens, à augmenter les droits d'inscription en fonction de leur prétendue « excellence ». Cette hausse a déjà commencé dans des grandes écoles publiques, des grands établissements comme Paris-Dauphine ou par le biais de « diplômes d'université » (non nationaux). Dans l'université de Côte d'Azur de la ministre Vidal, des masters « IDEX » à 4000€ vont se substituer aux masters de droit commun. Les « prêts étudiants » qui accompagneraient cette hausse « à l'anglaise » (dont l'objectif a été fixé à 10.000 € à terme par certains membres de l'entourage d'E. Macron) réduiraient les futurs diplômé.e.s à n'être plus que les esclaves des banques auxquelles ils/elles devraient rembourser leurs dettes !